



Compte Rendu Succinct

Séance du 27 septembre 2011

L'an deux mille onze et le vingt-sept septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien Brenot, Maire.

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Mme BROUSSE Patricia - Melle FEVRE Déborah - Melle BOUTEILLE Isabelle .

Absents excusés représentés : Mme TERRIER Marie-Claire (procuration à Mme FRANÇOIS Elisabeth) - THENET Jean-Pierre (procuration à M. DUPONT Gérard) - Mme PUSSET Lucienne (procuration à M. LUPI Christian) - M. MILLET Gérald (procuration à M. ROTGER Michel) - M. RUET Guillaume (procuration à Mme BEAUDOUVI Anne-Marie) - Melle OUARTI Farah (procuration à Melle IGOLEN Marie) - Mme GRISON Caroline (procuration à M. LEGRAND Louis) - Mme MACE Jocelyne (procuration à Mme HAZHAZ Dénia).

A été nommé secrétaire : Melle BORSATO Louise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Le compte-rendu du 19 juillet 2011 est adopté à l'UNANIMITE.

I. COMMUNICATIONS:

- a) Le conseil municipal a pris connaissance des marchés à procédure adaptée notifiés depuis la séance du conseil municipal du 12 avril 2011.
- b) Réhabilitation et extension d'un logement communal pour l'aménagement d'une micro-crèche – le Conseil Municipal prend connaissance des avenants inférieurs à 5% (signés conformément à la délibération du 21 septembre 2010)
- c) **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
Le conseil municipal a pris connaissance des déclarations d'intention d'aliéner des mois d'avril à août 2011.
- d) **Analyse de la compatibilité du POS avec le SCOT**
Le bureau d'étude DORGAT, situé à Dijon, a procédé à une lecture analytique du POS de Chevigny-Saint-Sauveur au regard de sa compatibilité avec le SCOT du Dijonnais approuvé le 4 novembre 2010. Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conclusions de l'étude présentée lors de la commission « urbanisme-travaux-environnement » du 22 juin 2011.

II. DELIBERATIONS :

DECIDE à l'UNANIMITE que la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunication sera d'un montant de :

<u>Année 2011</u>		
Type d'implantation	Situation au 31.12.2010	Tarifs plafonnés
Km artère aérienne	30,675 km	49,29 €/km
Km artère en sous-sol	250,876 km	36,97 €/km
Emprise au sol	29,10 m ²	24,64€/m ²

et **DIT** que ces tarifs suivront les décrets d'applications relatifs aux redevances d'occupation du domaine public routier prévus par les articles L 45-1, L 47 et L 48 du Code des Postes et des communications électroniques.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal, en créant un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2011.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal, en créant un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2011.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal, en créant en créant deux postes d'adjoint technique territoriaux de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2011.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal, en créant un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2011.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal, en créant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2011 dont les affectations seront réparties comme suit : 28h de secrétariat au centre social et 7h de caisse à la piscine municipale.

DECIDE à l'UNANIMITE de créer un emploi dans le cadre d'un contrat d'accompagnement (C.A.E.) à compter du 1^{er} octobre 2011 de 26 hebdomadaires pour une durée de 6 mois, renouvelables dans les conditions fixées par le service Public Régional de l'Emploi,

APPROUVE par 23 voix pour et 7 contre (M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis –M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme GRISON Caroline (procuration à M. LEGRAND Louis) - Mme MACE Jocelyne (procuration à Mme HAZHAZ Dénia) les deux conventions types :

- convention type sans mise à disposition de personnel
- convention avec mise à disposition facturée de personnel

APPROUVE à l'UNANIMITE l'extension de compétences de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise qui assurera désormais la compétence facultative suivante : « constitution en centrale d'achats » et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise avec l'ajout d'une nouvelle compétence facultative « constitution en centrale d'achats ».

APPROUVE à l'UNANIMITE le tarif de remplacement en cas de perte ou de détérioration de la carte à code-barres ou du bracelet à puce de l'accès à l'espace détente de la piscine municipale soit la carte: 2 € et le bracelet: 10 €.

APPROUVE à l'UNANIMITE le contrat pour la mise en place d'un distributeur automatique de la société TOPSEC au sein de la piscine municipale permettant la vente d'accessoires de bain (bonnets, maillots de bain, brassards, lunettes, ...)

ANNULE la délibération n°05-01-2011 du 18 janvier 2011 d'aide au financement de 2 minibus destinés à l'association Chevigny-Saint-Sauveur Handball et à l'Office des Sports de 4 000 euros et **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 6 697,50 € à chacune de ces associations pour une prise en charge financière totale du coût de ces minibus.

DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association Chevigny Tennis de Table.

DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association Chevigny Tennis de Table.

APPROUVE à l'UNANIMITE les termes de la convention d'autorisation d'usage du site de la maison de Corcelles par le SDIS à des fins de formation et d'entraînement organisés au profit des sapeurs-pompiers de la Côte d'Or et **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

DECIDE par 23 voix pour et 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis –M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme GRISON Caroline (procuration à M. LEGRAND Louis) - Mme MACE Jocelyne (procuration à Mme HAZHAZ Dénia) de participer à l'achat de 4 arbres, afin de soutenir l'action de l'association un enfant peut sauver un arbre, pour un montant de 608 euros.

PREND CONNAISSANCE conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport d'activités annuel 2010 de la Communauté de l'Agglomération du Grand Dijon.

PREND CONNAISSANCE conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, du budget supplémentaire 2011 et du compte administratif 2010 de la Communauté de l'Agglomération du Grand Dijon

PREND acte de la remise du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées présenté par la Communauté d'Agglomération Dijonnaise.



Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.